Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260226-2026_23-DE

Séance du 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à seize heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 16/02/2026)* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie le 16/02/2026

Présents : MM. GUILLAUME Alain – VIDCOQ Marc - LE VERGE Stéphane - THOME Valérie - NOGUES Loïc - OLLITRAULT Michelle - NEVO Laurent - COJEAN François - LE MAINTEC Gwenaëlle

Absentes excusées : LE POTIER Marie-Laure donne pouvoir à NEVO Laurent
LIZIARD- FLOC'H Marion donne pouvoir à LE MAINTEC Gwenaelle
LE MARCHAND Fabienne

Secrétaire de séance : Marc VIDCOQ

2026-23

Objet

Approbation Budgets primitifs 2026

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve les budgets primitifs 2026 suivants :

Commune :
dépenses et recettes de fonctionnement 1 367 487 €
dépenses et recettes d'investissement : 1 165 572.22 €

Lotissement Les terrasses de la chouette chevêche (Le Derhoideux) :
dépenses et recettes de fonctionnement 163 786.24 €
dépenses et recettes d'investissement : 96 291.25 €

Lotissement Calagan :
dépenses et recettes de fonctionnement : 204 390.22 €
dépenses et recettes d'investissement : 209 785.22 €

FAIT ET DELIBERE A ST CARADEC, LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Alain GUILLAUME